

[Texte]

Mrs. Browes: Yes, I am familiar with it.

Ms Cail: —which increased the rates. Also, the backlog in re-evaluating has been drastically cut as a result of proposals Mr. Hees put forth that are really working well. I think the criticism today has been drastically reduced since Mr. Hees introduced those.

Mrs. Browes: That was a very positive step which we were very pleased about, and certainly the veterans were very pleased about it too.

Ms Cail: Yes.

The Chairman: And we are aware of it because we voted for it.

Mrs. Browes: Having spent a fair amount of time in Legion halls, I know that there is a great acceptance of that particular legislation that went through.

Thank you again for your submission.

Ms Cail: You are welcome.

The Chairman: Roger Clinch.

Mr. Clinch: Just a brief question with regard to investment income. Is it considered the same as if it was casual earnings or other earnings?

Ms Cail: For instance, investment income in the form of a debenture is exempt; it is only the interest from it.

Mr. Clinch: Okay. Does that include RRSPs? Those are exempt?

Ms Cail: Casual earnings are strictly working dollars.

Mr. Clinch: So interest basically then would be the . . .

Ms Cail: It would not come under casual earnings exemption. But then personal property is exempt; only the income derived from it is assessable.

Mr. Clinch: Okay. So if I were a Second World War veteran and after the war became a successful whatever and had an RRSP that was to look after me later on then the only thing that is deducted from the maximum if I applied for an allowance is the interest that I receive, not the original?

Ms Cail: That is correct.

Mr. Clinch: Thank you. Up to the maximum limit?

Ms Cail: Up to the maximum limit.

Mr. Clinch: Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

There is one other matter, separate from that which we have been discussing relating to veterans pensions over the last few minutes, but I have received as chairman of the committee, I guess on behalf of the committee, representations—you did not know about this in advance; I am just inquiring to see if you

[Traduction]

Mme Browes: Oui, je suis au courant de ce projet de loi.

Mme Cail: . . . et qui vise à augmenter les taux. Il y a également le fait que nos retards en matière de réévaluation ont été considérablement réduits à la suite des propositions faites par M. Hees et qui vont très bien. Je crois que les critiques ont diminué considérablement depuis que M. Hees a introduit ces recommandations.

Mme Browes: Ceci est quelque chose de très positif dont nous sommes très ravis, et les anciens combattants le sont sûrement également.

Mme Cail: Oui.

Le président: Et nous les connaissons étant donné que nous avons voté en faveur de ce projet de loi.

Mme Browes: Étant donné que j'ai passé beaucoup de temps dans les salles des légions, je sais que ce projet de loi est très bien accepté par les Anciens combattants.

Merci encore une fois pour votre exposé.

Mme Cail: De rien.

Le président: Roger Clinch.

M. Clinch: J'ai seulement une brève question en ce qui a trait aux revenus d'investissement. Est-ce que vous les considérez de la même façon que des revenus ordinaires ou autres revenus?

Mme Cail: Par exemple, les revenus d'investissements sous forme d'obligations sont exemptés; ce sont seulement les intérêts de ces investissements qui le sont.

M. Clinch: D'accord. Est-ce que cela inclut les REER? Est-ce qu'ils sont exemptés?

Mme Cail: Les revenus ordinaires sont strictement les salaires reçus pour travail.

M. Clinch: Ainsi les intérêts seraient . . .

Mme Cail: Ils ne font pas partie des exemptions pour revenus ordinaires. Mais la propriété personnelle est exemptée; seuls les revenus dérivés d'une telle propriété sont calculés.

M. Clinch: D'accord. Ainsi, si j'étais un ancien combattant de la Seconde guerre mondiale et qu'après la guerre, j'avais réussi dans une entreprise quelconque et que je possédais un REER qui pourrait assurer mes vieux jours, alors la seule chose qui pourrait être déduite du montant maximum si je demandais une allocation serait l'intérêt que je reçois, et non le capital original?

Mme Cail: C'est exact.

M. Clinch: Merci. Jusqu'à la limite maximale?

Mme Cail: Jusqu'à la limite maximale.

M. Clinch: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Il y a encore un autre point à discuter, distinct de celui dont nous avons discuté en ce qui a trait aux pensions des anciens combattants au cours des dernières minutes, mais j'ai reçu à titre de président du comité, je crois au nom du comité, des représentations—you n'étiez pas au courant de cela; je